

Ouverture de la Capitainerie et de la rampe de mise à l'eau de la rue de Hatley pour la saison de la pêche

Magog, le 23 avril 2024 – À quelques jours de l'ouverture de la saison de la pêche sportive, la Ville de Magog est heureuse d'informer les pêcheurs que la rampe de mise à l'eau, située sur la rue de Hatley, ouvrira dès 5 h le vendredi 26 avril. Cette rampe de mise à l'eau donne accès au lac Memphrémagog par la rivière Magog.

Rappelons que toutes les embarcations doivent être munies soit d'un certificat d'utilisateur, d'une preuve de demande acceptée d'un certificat d'utilisateur (courriel de confirmation) ou d'un certificat de lavage pour naviguer sur le lac.

Horaire de la Capitainerie

Située au 353, rue de Hatley, la Capitainerie est ouverte selon l'horaire ci-dessous :

- Jusqu'au 25 avril : 8 h à 16 h
- 26 avril au 15 juin : 5 h à 18 h
- 16 juin au 17 août : 5 h à 20 h
- 18 août au 7 octobre : 6 h à 18 h

Les plaisanciers ayant effectué une demande de passe saisonnière en ligne pourront récupérer leurs documents d'embarcation et faire leur paiement au bâtiment de la Capitainerie selon certaines modalités. Avant de se présenter, ils doivent avoir reçu un courriel de confirmation.

Prioriser les demandes en ligne

La Ville recommande de faire la demande de certificat d'utilisateur en ligne remplissant le formulaire au ville.magog.qc.ca/certificat-usager. Cette manière de procéder permet d'accélérer l'émission du certificat et de diminuer l'achalandage à la Capitainerie.

Lavage des embarcations

Le lavage des embarcations est obligatoire afin d'éviter la prolifération des espèces exotiques envahissantes aquatiques (EEEA) dans les plans d'eau de la région. Ce service gratuit est disponible à la Capitainerie.



Direction des communications, technologies et services aux citoyens
Ville de Magog | 819 843-3333, poste 444

